

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance du 20 janvier 2009 à 20h.30**

**Présents :**

MMES & MM:

MING MARTINOLI Ursula	Présidente
MALHERBE Claude	Secrétaire

BASLER Marcel	Conseiller(ère) municipal(e)
BAUMGARTNER Nicolas	
DE RIVA Anna	
DUTOUR Marie-France	
FLAMMIA Pino	
GERBER Cédric	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MANRIQUE Anne-Françoise	
PESENTI Sébastien	
RODER Hansruedi	
SARTOR Nathalie	

FATTON Elisabeth	Maire
VALENTINI Chantal	Adjointe
FAVRE Jacques	Adjoint

Excusés : Mme Noll,

Participe à la séance D. Toninato, secrétaire

- 1) Assermentation de M. Cédric Gerber, en remplacement de M. Hans-Peter Gasser, démissionnaire
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2008
- 3) Communication du Bureau
- 4) Prise de position concernant le projet Regio-Nage : le CM est-il favorable au principe :
  - a) de l'implantation d'une piscine olympique régionale sur la rive-droite du lac (Versoix ou Grand-Saconnex)
  - b) à la poursuite du financement des études complémentaires y relatives
- 5) Prise de position pour l'acquisition d'un info-radar
- 6) Prise de position pour la participation de Collex-Bossy à la construction de logements D2 pour personnes âgées, au 1<sup>er</sup> étage de la future crèche intercommunale sise à Bellevue
- 7) Communications de la mairie
- 8) Informations des commissions
- 9) Propositions individuelles et questions

1) **Assermentation de M. Cédric Gerber, en remplacement de M. Hans-Peter Gasser, démissionnaire**

Mme la Présidente du CM passe à l'assermentation de M. Cédric Gerber, nouveau conseiller municipal et en prend acte.

Puis les différentes modifications dans les attributions des commissions sont proposées :

commission des finances : M. Gerber, membre

commission de l'information : Mme Manrique, présidente

commission de la Chapelle : Mme Manrique, vice-présidente

commission du cimetière, parcs, promenades : M. Gerber, membre

commission de l'environnement, M. Gerber, vice-président

Aucune remarque n'est apportée sur ces propositions.

2) **Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2008**

Aucune remarque n'est apportée.

**Ce p.v. est approuvé à l'unanimité.**

3) **Communications du Bureau**

Aucune communication

4) **Prise de position concernant le projet Regio-Nage : le CM est-il favorable au principe :**

**a) de l'implantation d'une piscine olympique régionale sur la rive-droite du lac (Versoix ou Grand-Saconnex)**

**b) à la poursuite du financement des études complémentaires y relatives**

**M. Favre** apporte un complément concernant le point b) de cette prise de position.

Lors de la dernière séance de la commission des sports de la rive-droite qui a eu lieu à fin décembre, le président de cette commission a décidé de demander une étude d'impact complémentaire ; afin de limiter les coûts, elle sera demandée auprès d'une école supérieure. Cela reviendrait, pour chaque commune, entre Fr. 3'000.- à Fr. 5'000.- Nous sommes les derniers à prendre position. Suite à une remarque de **M. Kranck**,

**M. Favre** répond que les communes concernées de la rive-droite ont toutes donné un préavis favorable bien que celle de Pregny-Chambésy semblait un peu réticente dernièrement.

**M. Kranck** propose qu'un montant maximum de Fr. 5'000.- soit mentionné pour la continuation de cette étude. Il est répondu à **M. Pesenti**, qu'on ne sait pas si les autres communes ont agi de même.

**M. Favre** précise que c'est une étude complémentaire ; les coûts seront moins élevés que lors de la première. Il ajoute que ce vote n'engage en aucune manière la commune dans un investissement financier pour la future construction.

On précise à **M. Flammia** qu'il s'agit bien d'un montant pour Collex-Bossy. **Mme Dutour** rajoute que la répartition se fera certainement au prorata des habitants.

**Mme le Maire** approuve la proposition de voter un montant maximum.

**Mme la Présidente du CM** prie le CM de prendre position :

a) sur l'implantation d'une piscine olympique régionale sur la rive-droite du lac (Versoix ou Grand-Saconnex)

**unanimité**

b) poursuite du financement des études complémentaires y relatives pour un montant maximum de Fr. 5'000.- à charge de Collex-Bossy

**unanimité**

5) **Prise de position pour l'acquisition d'un info-radar**

C'est au tour de **M. Baumgartner**, président de la commission des routes, de prendre la parole. Il pense que l'acquisition de ce type d'appareil est primordial ; on pourra ainsi mieux répondre aux attentes de nos communiés. Deux options sont possibles : affichage immédiat Fr. 3'000.- et affichage immédiat avec enregistrement et analyse des données Fr. 7'500.- Il rajoute qu'il s'agit d'un modèle mobile. A une question de **M. Pesenti** il précise que ce n'est pas un radar qui flashe les voitures mais un compteur de vitesse et de véhicules qui nous permettra d'établir des statistiques qui seront très utiles et complémentaires à l'étude que va entreprendre Citec. Si le CM décide cette acquisition, des renseignements complémentaires seront demandés.

A la question de **M. Roder** à savoir si ce type de radar peut être loué, **M.**

**Baumgartner** répond par l'affirmative mais rappelle qu'il est difficile à obtenir étant donné la grande demande des communes.

**M. Kranck** est d'avis que ce type de radar est un instrument d'analyses très important pour la commune ; c'est le genre de matériel qu'une commune se doit de posséder pour la gestion du trafic.

**M. Baumgartner** rajoute que la commission soutient l'option la plus couteuse étant donné qu'un enregistrement et une analyse des données est possible.

A ce stade de la discussion, **Mme le Maire** tient à apporter le complément suivant concernant le coût pour l'étude que allons entreprendre en collaboration avec Citec et l'Etat : suite au dernier CM, elle a insisté auprès de la DGM concernant le montant de leur participation ; le montant de Fr. 25'000.- a finalement été accepté. Elle soutient également la proposition de la commission des routes.

On passe au vote : **unanimité** pour l'acquisition d'un radar avec affichage immédiat, enregistrement et analyses des données pour environ Fr. 7'500.-

6) **Prise de position pour la participation de Collex-Bossy à la construction de logements D2 pour personnes âgées, au 1<sup>er</sup> étage de la future crèche intercommunale sise à Bellevue**

**Mme Valentini** informe que lors de séances pour la crèche définitive à Bellevue, il a été demandé si les communes partenaires seraient intéressées par l'idée de logements D2 pour personnes âgées, avec encadrement léger, au 1<sup>er</sup> étage du futur bâtiment (quelques logements pour étudiants seraient également possibles). Est-ce que la commune de Collex-Bossy serait intéressée par cette construction ? **Mme Valentini** rajoute qu'aucun chiffre n'est pour l'instant disponible ; c'est sur le principe qu'une prise de position est demandée. La commission sociale, quant à elle, n'est pas favorable à ce projet de Bellevue vu la situation géographique du futur bâtiment (éloigné des commerces, du bus) mais opterait pour une étude plutôt à Collex-Bossy

(type 2<sup>ème</sup> bâtiment multigénération). A ce sujet, **Mme Sartor** est d'avis que pour Collex, il faudra également s'assurer qu'il ne s'agira pas d'un bâtiment subventionné car nos « locataires potentiels » sont souvent propriétaires de biens et n'entrent pas dans les barèmes.

Pour information, **Mme Valentini** rajoute que la commune de Pregny-Chambésy renonce à ce projet d'appartements D2 à Bellevue.

**M. Pesenti** serait plus favorable par un projet sur notre commune.

**Mme Dutour** est d'avis que l'endroit prévu à Bellevue n'est pas un choix judicieux pour des personnes âgées. Elle pense également favoriser un immeuble sur notre commune. Elle demande si un refus de notre part remet en cause notre participation à la crèche. **Mme Valentini** lui répond que non.

**M. Baumgartner** n'est pas favorable à la situation de ces appartements à Bellevue.

On répond à **M. Roder** que très peu d'appartements pour jeunes étudiants sont prévus, étant donné que les voisins avaient fait opposition. **Mme le Maire** rajoute qu'au début du projet, il n'était question que de logements pour jeunes étudiants.

On passe au vote :

**à 13 voix pour et 1 abstention, le CM se prononce contre notre participation à ces logements à Bellevue**

## 7) Communications de la mairie

### 7.1 ACG (Association des communes genevoises)

Un groupe de travail s'est formé afin d'étudier la possibilité d'une transformation institutionnelle de l'ACG. Cette dernière est une association de droit privé qui juridiquement ne peut pas fonctionner avec nos communes qui sont de droit public. Toutes les décisions prises dans le cadre de l'ACG ne concernent que les exécutifs des communes. En la mettant en droit public, il y aurait donc la possibilité d'un référendum sur des décisions. On discute également de reconsidérer les voix attribuées (1 voix = 1 vote) à chaque commune selon leur importance. La Ville de Genève par exemple, posséderait 40 voix selon la répartition actuellement proposée. Les petites communes, quant à elles, n'en auraient qu'une seule, ce qui laisse craindre des déséquilibres entre grandes et petites communes et pourrait probablement léser les petites lors de certains votes qui rallieraient les grandes communes et la Ville de Genève. Ce groupe de travail est au début de ses investigations et espère trouver des solutions acceptables pour tous.

### Péréquation financière intercommunale

En quelques mots, **Mme le Maire** rappelle les buts de cette péréquation : renforcer les ressources des communes à faible capacité financière, encourager le développement de l'intercommunalité ainsi que le développement des politiques publiques dans le domaine de la petite enfance par exemple. Depuis quelques mois, le comité de l'ACG s'est penché sur la réforme de cette péréquation dans le but réduire les écarts entre les communes les plus riches et les plus pauvres. Une nouvelle répartition intercommunale sera donc proposée. A Collex-Bossy, nous n'avons pas de grosses entreprises et sommes dans la moyenne au niveau des contribuables. Etant donné la grosse rentrée fiscale de la personne qui a gagné à la loterie, nous allons être préterités pendant au moins une année et serons amenés à aider les autres. Elle cite l'exemple de Genthod, avec son taux de centime additionnel très bas, qui sera également très préterité par cette réforme.

Pour faire suite à une remarque de **M. Pesenti**, **Mme le Maire** informe, qu'en accord avec la personne bénéficiaire de ce gain, elle a pris contact avec le département afin de leur signaler cette rentrée fiscale exceptionnelle et leur demander d'en tenir compte lors de leur prochaine projection des finances communales. Ils devraient effectivement en tenir compte, mais au sujet des projections de cette nouvelle péréquation financière, la base du calcul n'est pour l'instant pas arrêtée.

#### 7.3 Extension de l'école

Avant Noël, il avait été question d'attendre le rapport des SIG donnant une appréciation de la partie constructible proche du poste haute tension en bordure de la route. **Mme le Maire** informe que la réponse suivante a été apportée : les SIG confirment que les valeurs prescrites par l'Ordonnance pour la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) sont respectées à une distance de 2 mètres à l'arrière de notre poste, pour des lieux à utilisation sensible, tels que préaux, places de jeux, école, etc. En fonction de leurs mesures et pour tenir compte d'une marge d'erreur, le rapport recommande de respecter une distance de 3 mètres par rapport au poste de transformation. Suite à ce rapport, le bureau d'architectes attend notre réponse pour la continuation de l'étude de l'extension de l'école.

**A l'unanimité**, le CM demande aux architectes de poursuivre les démarches pour cette étude.

#### 7.4 Ecole

Suite au départ de Mme Bigio, M. Jean-Luc Schorer a été nommé directeur d'école pour notre secteur. **Mme le Maire** demande si le CM désire le rencontrer. C'est le cas, donc on va lui proposer la date du 17 février à 20h.00.

#### 7.4 Marquet

**Mme le Maire** informe que la mairie a reçu les représentants de la mairie de Bellevue, ceux du bureau Gren et Sera ainsi que ceux du domaine de l'eau concernant la continuation des travaux de renaturation du Marquet. Une 2<sup>ème</sup> étape est prévue : depuis le bassin de rétention, puis le long de la route de Vireloup, côté Jura derrière les hangars de la ferme Bovo, puis contournement de la maison de la famille Strgar pour ensuite une traversée sous la route des Fayards pour longer les bisons, puis une nouvelle traversée de route pour aller sur Bellevue, ch. St.-Oyen.

**M. Baumgartner** intervient : l'Etat a vraiment de l'argent à dépenser pour traverser la chaussée à plusieurs reprises !

**Mme le Maire** est intéressée par ce projet qui va certainement interférer dans cette fameuse zone industrielle dont il est question depuis quelque temps. Elle trouve également intéressant le fait que le cheminement piétonnier soit prévu jusqu'à Bellevue ; c'est le canton qui renature et il va y avoir une mise à jour de ce tracé qui est prévu pour 2010.

**Mme Manrique** trouve positif que l'Etat ait un budget pour cette renaturation ; autant en faire profiter notre commune.

Pour en revenir au tracé, **M. Favre** précise qu'il suivra plus ou moins l'ancien lit du Marquet ; il y a donc également un aspect historique à ce tracé. Il se dit également intéressé par le fait que quelque chose d'environnemental se passe chez nous.

On répond à **M. Pesenti** que ce projet pourrait débiter en 2010 mais auparavant il faut obtenir l'accord de tous les propriétaires ; ils vont être contactés rapidement puis une demande d'autorisation sera déposée en automne si tout se passe bien.

### 7.5 Transports rive-droite

Lors d'une séance de la commission des transports de la rive-droite qui a eu lieu au mois de décembre et afin d'élaborer le plan directeur des transports collectifs, il a été demandé aux communes d'émettre leurs desideratas. Une réunion est prévue le 28 janvier et **Mme le Maire** vient d'écrire à M. Mermoud, président de la dite commission : elle demande une cadence de 20 minutes aux heures de pointe (au lieu des 30 actuelles), soit le report du temps gagné par un terminus de la ligne Z aux Nations (déjà évoqué précédemment avec les TPG mais refusé par la DGM pour cause de transbordement des passagers aux nations). Puis d'une manière peut-être un peu utopique, elle propose que dès la cadence des trains au quart d'heure, création d'une liaison directe Bois-Chatton, Bossy, Collex, Genthod, Bellevue-Gare. Ainsi qu'une étude pour la création d'une ligne U en collaboration avec Versoix qui pourrait, dans un lointain futur, relier le tram à Ferney-Voltaire.

**M. Basler** rajoute que certaines de ces remarques rejoignent celles émises par un groupe de personnes, dont il fait partie, et qui ont paru dans le dernier journal communal. Même si cela semble utopique, il faut quand même le demander.

**Mme le Maire** répond à **M. Hager** qui s'interroge sur cette ligne U. Elle lui explique qu'il y a quelques années, était né le projet d'une ligne U reliant Bossy, Collex et Versoix. L'étude n'avait pas abouti étant donné que le bassin de population n'était pas élevé. Aujourd'hui, c'est la commune de Versoix qui souhaite relancer cette étude en incluant Ferney qui est intéressé par ce projet.

**Mme Dutour** se rappelle que lors du premier projet de la ligne U, un représentant des TPG était venu le présenter devant le CM mais c'était avant que les enfants du cycle ne se rendent à Sécheron. Il faut quand même continuer dans ce sens.

**Mme le Maire** rajoute qu'il est vrai qu'à l'époque la ligne U avait été refusée mais qu'une navette pour le cycle de Versoix avait été acceptée.

### 7.6 Pétition 1619

Les pétitionnaires nous ont fait parvenir copie d'un courrier qu'ils ont reçu émanant du Conseil d'Etat ainsi qu'un petit feuillet mentionnant les considérations de toutes les parties entendues. Ce sujet sera traité lors de la séance du Grand Conseil du 23 janvier. Un exemplaire de ces documents est remis à chaque conseiller.

Suite à une remarque de **M. Pesenti**, **Mme le Maire** signale que c'est le Conseil d'Etat qui s'est déjà prononcé négativement à cette proposition de déviation. Le Grand Conseil, quant à lui, se prononcera le 22 ou le 23 janvier.

Pour en revenir avec les remarques mentionnées dans le rapport du Conseil d'Etat, il en ressort que c'est le Conseil d'Etat qui a tout mis en œuvre afin qu'une étude menée par la DGM puisse démarrer ; **Mme le Maire** tient à préciser que ce n'est pas le cas : c'est elle qui en est l'instigatrice !

**Mme Manrique** revient sur le petit feuillet où elle constate que la position de la commune n'est pas mentionnée et elle le regrette ; y-a-t'il une possibilité pour parer à cette situation ? **M. Basler** propose d'en informer M. Leyvrat, président du Grand-Conseil. **Mme le Maire** est d'accord et espère que ce mode de faire est acceptable. Elle charge Mme Toninato de faire le nécessaire mercredi matin à la première heure.

### 7.7 Zone industrielle sur la commune de Bellevue

Lors de la soirée des vœux qui s'est déroulée juste après la parution dans la presse de deux articles traitant d'un projet de délocalisation des entreprises de La Praille à destination de Bellevue, plusieurs habitants se sont dits inquiets par ce projet et par les nuisances. **Mme le Maire** a contacté M. Fabbi, maire de Bellevue, qui n'a absolument

pas été informé par l'Etat ; il est très en colère et a demandé un rendez-vous à Mark Muller.

**Mme le Maire** s'interroge : cette jonction autoroutière dont on parle tant ne serait-elle pas liée à ce projet de zone industrielle ?

Ce sujet va être abordé lors d'une séance du groupement des communes de la rive-droite. **Mme le Maire** ne sait pas si les communes soutiendront Bellevue mais en tous les cas, Collex-Bossy le fera.

**M. Kranck** précise que c'est un député du Grand Conseil qui a eu cette idée et en a reporté auprès du Conseil d'Etat.

**M. Baumgartner** est sidéré par ce projet: délocaliser La Praille va demander des travaux titanesques : de nouvelles routes d'accès, une gare de triage et autres.

## 8) Informations des commissions

### 8.1 Commission sociale

Crèche intercommunale des 4 saisons

**Mme Sartor** informe de la démission de la présidente du comité de la crèche, Mme Compagnon; elle estime que cette tâche devient lourde et que sa vie familiale en est affectée. On est donc à la recherche d'une nouvelle présidente.

### 8.2 Commission plan directeur

Le CM reçoit le p.v. ce soir et **M. Baumgartner** demande de modifier le point 3 : il s'agit de La Bâtie et non de la Vieille-Bâtie ; la confusion est souvent faite.

### 8.3 Commission des finances

**M. Kranck** se réfère au dernier p.v. de la commission des finances traitant des plus-values pour la construction du stade. Il tient à rappeler que c'est au CM de décider in fine et non à la commission.

**Mme le Maire** précise qu'on ne parle pas d'un crédit complémentaire ; cela fait encore partie du million et demi voté. Il y aura d'autres plus-values et les décisions doivent se prendre vite. Elle en charge de ce dossier avec M. Fabbi, vice-président du groupement.

**M. Kranck** n'avait pas saisi qu'on restait dans l'enveloppe budgétaire votée. Mais si on s'attend à de nouvelles plus-values, pourquoi ne pas demander au CM de voter une rallonge ? **Mme le Maire** répond qu'il ne lui ait pas possible d'estimer ce montant ; de plus on va recevoir des subventions qui nous permettront de faire le joint si d'autres problèmes survenaient. Rien que pour la cuisine, on a déjà un dépassement de Fr. 26'000.- car avec les Fr. 60'000.- budgété, il était impossible d'avoir une cuisine adaptée à nos besoins. Tout est mis en œuvre pour limiter les coûts : on a même pris la machine à café qui se trouvait au centre communal pour la mettre au stade. En effet, auparavant elle tombait souvent en panne car elle n'était pas assez utilisée !

On a supprimé une porte coulissante jugée trop coûteuse.

**M. Kranck** insiste : on pourrait voter un supplément au mois de février et il est rejoint par **M. Pesenti**.

**Mme le Maire** est confiante ; on reste dans l'enveloppe votée. On a déjà voté Fr. 100'000.- de plus-values. Elle reviendra au CM en cas de nécessité absolue. Elle reste dans l'attente d'un tableau récapitulatif fait par M. Fabbi qui donnera une meilleure vue d'ensemble.

**M. Flammia** revient sur les subventions escomptées. **Mme le Maire** rappelle que celle du fond d'équipement communal sera de Fr. 627'000.- selon une clé de répartition entre les 4 communes, sachant déjà que Genthod n'obtiendra rien étant donné la richesse de cette commune. Ce mode de faire n'est pas jugé normal par les communes ; on engage ainsi Genthod à ne plus faire de l'intercommunal ! Pour en revenir à la subvention, Collex-Bossy recevrait la moitié de la somme et le reste serait partagé entre les autres communes.

Concernant la subvention du Sport-Toto, elle répond à **M. Baumgartner** que l'attribution de Fr. 80'000.- promise est en principe dévolue aux aménagements sportifs (grillage derrière les buts par exemple)

**Mme le Maire** propose de convoquer un CM extraordinaire si nécessaire.

**Mme Sartor** tient quand même à dire que l'architecte est quand même responsable de ces plus-values. Lors des séances de présentation, il semblait tout gérer. Elle rappelle aussi que la commune de Genthod a voulu cette installation photovoltaïque ; elle a payé « tout ce qui se voit » mais toute l'isolation a été répartie entre les communes. **Mme le Maire** reste modérée à l'égard des communes partenaires ; ne pas oublier que chacune paie Fr. 15'000.- par année pour les entretiens des terrains.

Pour en revenir à l'installation photovoltaïque, **M. Flammia** rappelle que Genthod a payé toute l'installation ; ce système est quand même un bonus pour le bâtiment.

**M. Malherbe** rajoute que par la suite, on va peut-être quand même se retrouver dans les frais. En effet répond **Mme le Maire** c'est les SIG qui vont nous racheter l'énergie obtenue pour ensuite la déduire de nos factures mensuelles.

## 9) Propositions individuelles et questions

### 9.1 Parking

**M. Pesenti** fait remarquer que cela fait bientôt une semaine qu'une voiture WW verte est stationnée sur le terrain de basket, aussi bien la journée que le soir. Que faire pour éviter cela ? **Mme le Maire** n'était pas au courant pour cette voiture ; on va contacter son propriétaire immédiatement mais elle ne voit pas comment les dissuader autrement que par un téléphone ou une lettre. Pour les voitures stationnant au centre communal, le panneau 15 heures sera bientôt mis en place ; celles sans plaque seront évacuées.

A ce sujet **Mme Sartor** demande si, sur le parking visiteurs de l'immeuble multigénération, il est possible de faire enlever les véhicules sans plaque. **M. Favre** répond par la négative ; c'est du terrain privé et c'est à la régie de faire le nécessaire.

### 9.2 Stade de football

**M. Baumgartner** constate que la construction du bâtiment avance bien. Quand le moment sera venu de prendre possession des locaux, est-ce qu'il a déjà été discuté de la manière de gérer la buvette. **Mme le Maire** répond que rien n'a été encore décidé et qu'une réunion aura lieu le 16 février. Il semblerait que Jeannette Nussbaumer souhaiterait prendre cette gérance. C'est évident que les recettes d'une buvette font vivre un club ; on pourrait imaginer ne pas demander de loyer mais en contrepartie l'entretien du bâtiment serait à charge du club. C'est une idée mais rien n'est encore décidé.

**M. Baumgartner** n'aimerait pas qu'on perde de l'argent ; si on peut trouver un

compromis avec le FC c'est très bien. Il demande si on connaît les futures heures d'ouverture et si la buvette serait ouverte les jours où il n'y a pas de matchs. **Mme le Maire** répond qu'elle ne le sait pas encore. Par contre, depuis 2008, une nouvelle loi restreint les horaires pour une buvette sur des installations sportives : ouverture une heure avant le match et fermeture deux heures après. Elle est d'avis qu'un restaurant serait une meilleure idée et permettrait plus de souplesse.

**Mme Sartor** se demande si les riverains apprécieraient ! **Mme le Maire** lui répond qu'à part les véhicules dans le parking, elle ne pense pas qu'il y aura tant de nuisances.

**M. Pesenti** rejoint M. Baumgartner. L'idée d'un restaurant avec une carte simple le séduit car on entend souvent dire que cela manque à Collex-Bossy.

**M. Baumgartner** informe que celui de la Vigne Blanche vient juste de s'ouvrir.

**Mme le Maire** tient à préciser le droit de regard du groupement sur tout ce qui se passera au stade. Nous aurons également la possibilité d'utiliser les terrains pour y organiser des journées pour nos écoles par exemple (journées sportives).

Concernant le restaurant, elle en a déjà parlé à M. Bazzi ; il n'y voit aucune objection.

Il est vrai que, comme le fait remarquer **M. Pesenti**, les rentrées seront plus importantes si c'est l'option restaurant qui est choisie. C'est juste répond **Mme le Maire** mais tout doit encore être discuté. On vérifiera également la patente de Mme Nussbaumer.

### 9.3 Local de vote

**M. Malherbe** tient à faire la proposition suivante : à partir de janvier 2010, pourrait-on incorporer le procédé des jetons de présence pour le président et le vice-président du local de vote. Il s'agit de 4 à 5 dimanches par année ; sur les montants attribués à chaque conseiller tous les six mois, cela représenterait une diminution d'environ Fr. 10.-

**Mme le Maire** est favorable à cette idée car il est toujours difficile de trouver des personnes. Est-ce que le CM préconise une augmentation de budget pour ces jetons de présence ?

**M. Basler** répond que ce n'est pas pour autant qu'il apprécierait le fait d'être responsable du local de vote !

On passe au vote de cette proposition mais avec effet immédiat, soit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 bien que **M. Malherbe** actuel président du local de vote, préconise ce mode de faire à partir de 2010 :

**9 voix pour et 4 abstentions** pour des jetons de présence pour le(la) président(e) et vice-président(e) du local de vote, en gardant le montant du budget 2009.

La séance est levée à 22h.30

Le secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 24 janvier 2009